

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : MAX PRO SAN

Code du produit : 1100324

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Solution javellisante à 12 %

Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

#### 1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 202

Hamilton, Ontario L8R 2J9

T 1 800 663 9925

[regulatory@projectclean.com](mailto:regulatory@projectclean.com) - [www.projectclean.ca](http://www.projectclean.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société                   | Adresse                                                | Numéro d'urgence                       | Commentaire                                  |
|--------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------|
| Canada | CHEMTREC<br>Chemical Emergency      | <a href="http://www.chemtrec.com">www.chemtrec.com</a> | 1 800 424 9300                         | 24hr/day 7days/week<br>within USA and Canada |
| Canada | CANUTEC<br>Transportation Emergency | <a href="http://www.canutec.com">www.canutec.com</a>   | 1 888 226 8832<br>*666 on a cell phone | 24hr/day 7days/week<br>within USA and Canada |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1

H290

Peut être corrosif pour les métaux

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

H318

Provoque des lésions oculaires graves

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

# MAX PRO SAN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

- Mentions de danger (GHS CA) :
- H290 - Peut être corrosif pour les métaux
  - H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
  - H318 - Provoque des lésions oculaires graves
- Conseils de prudence (GHS CA) :
- P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
  - P260 - Ne pas respirer les fume, gas, mist, vapours or spray.
  - P264 - Se laver hands and affected areas soigneusement après manipulation.
  - P280 - Porter protective gloves and eye protection.
  - P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
  - P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
  - P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
  - P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
  - P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).
  - P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
  - P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
  - P405 - Garder sous clef.
  - P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
  - P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# MAX PRO SAN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                 | Nom chimique / Synonymes | Identificateur de produit | % m/m  |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|--------|
| Sodium hypochlorite | Bleach                   | n° CAS: 7681-52-9         | 7 – 13 |

*\*The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                                                        |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Rincer la peau à l'eau ou Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.                                                                                               |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.                                                                                                                                               |
| Premiers soins général                    | : Éviter le contact avec les yeux.                                                                                                                                                                                      |

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes/effets après contact avec la peau  | : Brûlures.                                                                                                                                                                                                                     |
| Symptômes/effets après contact oculaire      | : Lésions oculaires graves.                                                                                                                                                                                                     |
| Symptômes/effets après ingestion             | : Brûlures.                                                                                                                                                                                                                     |
| Symptômes chroniques                         | : No effects known.                                                                                                                                                                                                             |
| Symptômes/Effets attendus, aigus et différés | : Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées. Irritant pour le tractus digestif. Peut provoquer des brûlures. |

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

|                                  |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Autre avis médical ou traitement | : Traitement symptomatique. |
|----------------------------------|-----------------------------|

# MAX PRO SAN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Risque d'explosion en cas d'incendie.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Ecarter toute source d'ignition.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. Protective goggles (EN 166). Standard EN 374 - Protective gloves against chemicals.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fume, gas, mist, vapeurs, or spray.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# MAX PRO SAN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fume, gas, mist, vapeurs, or spray. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.  
Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut exploser après échauffement. Peut être corrosif pour les métaux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
Produits incompatibles : Acides forts. sels d'ammonium. Urée.  
Matières incompatibles : Matières organiques. Métaux.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Caoutchouc nitrile/PVC

#### Protection des mains:

Gants de protection

# MAX PRO SAN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034)

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                      |                                      |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| État physique                                        | : Liquide                            |
| Apparence                                            | : Colorless to pale yellow liquid.   |
| Couleur                                              | : Jaune pâle                         |
| Odeur                                                | : chlorine-like                      |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible           |
| pH                                                   | : 10,5 – 11,5                        |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible           |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1)             | : Aucune donnée disponible           |
| Point de fusion                                      | : Aucune donnée disponible           |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible           |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible           |
| Point d'éclair                                       | : $\geq 100\text{ }^{\circ}\text{C}$ |
| Température d'auto-inflammation                      | : Non auto-inflammable               |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible           |
| Inflammabilité                                       | : Non inflammable, Non applicable    |
| Pression de la vapeur                                | : Aucune donnée disponible           |
| Densité relative de la vapeur à 20°C                 | : Aucune donnée disponible           |
| Densité relative                                     | : 1 – 1,3                            |
| Solubilité                                           | : soluble dans l'eau.                |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)       | : Aucune donnée disponible           |
| Viscosité, cinématique                               | : Aucune donnée disponible           |
| Viscosité, dynamique                                 | : Mince comme l'eau                  |

# MAX PRO SAN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Propriétés explosives : Not explosive.  
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.  
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.  
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  
Conditions à éviter : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).  
Matériaux incompatibles : Acides. Métaux alcalins et leurs alliages. ammoniacale. Urée. Composés organiques.  
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.  
Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé.  
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé.  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

| MAX PRO SAN                     |                                                                                                                          |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DL50 orale rat                  | 8800 mg/kg                                                                                                               |
| DL50 cutanée rat                | 20000 mg/kg                                                                                                              |
| CL50 Inhalation - Rat           | ≈ 87,72 mg/l/4h                                                                                                          |
| ATE CA (oral)                   | 8800 mg/kg de poids corporel                                                                                             |
| ATE CA (Cutané)                 | 20000 mg/kg de poids corporel                                                                                            |
| Sodium hypochlorite (7681-52-9) |                                                                                                                          |
| DL50 orale rat                  | 8800 mg/kg Source: ECHA                                                                                                  |
| DL50 cutanée lapin              | > 20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other: |
| CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs) | > 10,5 mg/l                                                                                                              |

# MAX PRO SAN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| Sodium hypochlorite (7681-52-9)                                              |                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATE CA (oral)                                                                | 8800 mg/kg de poids corporel                                                                                                                                                                                                    |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                         | : Provoque de graves brûlures de la peau.                                                                                                                                                                                       |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Provoque des lésions oculaires graves.                                                                                                                                                                                        |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé                                                                                                                                                                                                                    |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé                                                                                                                                                                                                                    |
| Cancérogénicité                                                              | : Non classé                                                                                                                                                                                                                    |
| Toxicité pour la reproduction                                                | : Non classé                                                                                                                                                                                                                    |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé                                                                                                                                                                                                                    |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé                                                                                                                                                                                                                    |
| Danger par aspiration                                                        | : Non classé                                                                                                                                                                                                                    |
| Voies d'exposition possibles                                                 | : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation. Ingestion.                                                                                                                                                                      |
| Symptômes/Effets attendus, aigus et différés                                 | : Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées. Irritant pour le tractus digestif. Peut provoquer des brûlures. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau                                  | : Brûlures.                                                                                                                                                                                                                     |
| Symptômes/effets après contact oculaire                                      | : Lésions oculaires graves.                                                                                                                                                                                                     |
| Symptômes/effets après ingestion                                             | : Brûlures.                                                                                                                                                                                                                     |
| Symptômes chroniques                                                         | : No effects known.                                                                                                                                                                                                             |

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

| MAX PRO SAN                                    |                                                                                |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | Aucune donnée disponible                                                       |
| Sodium hypochlorite (7681-52-9)                |                                                                                |
| CL50 - Poissons [1]                            | 0,033 – 0,097 mg/l Source: International Uniform Chemical Information Database |
| CE50 - Crustacés [1]                           | 141 µg/l Test organisms (species): Daphnia magna                               |
| CE50 - Crustacés [2]                           | 35 µg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia                           |



# MAX PRO SAN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| Sodium hypochlorite (7681-52-9) |                                                                                                                                             |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CE50 72h - Algues [1]           | 0,0365 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum) |
| CE50 72h - Algues [2]           | 0,0183 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum) |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### MAX PRO SAN

Persistance et dégradabilité

Biodegradability: not applicable.

| Sodium hypochlorite (7681-52-9) |                                   |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| Persistance et dégradabilité    | Biodegradability: not applicable. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### MAX PRO SAN

Potentiel de bioaccumulation

Does not contain bioaccumulative component(s).

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

Aucune donnée disponible

| Sodium hypochlorite (7681-52-9) |                                                |
|---------------------------------|------------------------------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation    | Does not contain bioaccumulative component(s). |

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### MAX PRO SAN

Écologie - sol

Contains component(s) with potential for mobility in the soil.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

Aucune donnée disponible

| Sodium hypochlorite (7681-52-9) |                                                                                                                              |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de surface              | No data available in the literature                                                                                          |
| Écologie - sol                  | Contains component(s) with potential for mobility in the soil. May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation. |

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone

: Non classé

# MAX PRO SAN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 13: Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

|                                                         |                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.                                                                              |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou re remplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire. |
| Écologie - déchets                                      | : Éviter le rejet dans l'environnement.                                                                                                                             |

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG) : UN1791

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : HYPOCHLORITE EN SOLUTION  
Description document de transport (TDG) : UN1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, III

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 8  
Étiquettes de danger (TDG) : 8

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Oui (Seulement IMDG)



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### TDG

UN-No. (TDG) : UN1791  
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L  
Quantités exemptées (TDG) : E1

# MAX PRO SAN

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Indice véhicule routier de passagers : 5 L  
ou indice véhicule ferroviaire de  
passagers  
Numéro du Guide des Mesures : 154  
d'Urgence (GMU)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

|                                                                |
|----------------------------------------------------------------|
| <b>Sodium hypochlorite (7681-52-9)</b>                         |
| Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances) |

### 15.2. Réglementations internationales

|                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sodium hypochlorite (7681-52-9)</b>                                                                                                                                  |
| Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif<br>Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances) |

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 12-18-2023  
Date de révision : 12-18-2023

| Textes complet des phrases H: |                                                                  |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| H290                          | Peut être corrosif pour les métaux                               |
| H314                          | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H318                          | Provoque des lésions oculaires graves                            |

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.